



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protocole additionnel à la convention européenne sur la cybercriminalité

Question écrite n° 92097

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la ratification du protocole additionnel à la convention européenne sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, signé par la France le 28 janvier 2003. Luttant contre toutes les formes de discrimination, la France s'est lancée dans une lutte contre la diffusion d'actes racistes, antisémites ou xénophobes par le biais de systèmes informatiques ou satellitaires. Cependant, même si elle a signé le texte cité en référence, elle ne l'a pas pour autant ratifié, l'empêchant ainsi d'entrer en vigueur. Cette situation est dommageable à la politique mise en place dans ce domaine. Pour que ce texte entre alors en vigueur, la ratification de cinq États est nécessaire. Aujourd'hui, l'Albanie et la Slovénie ont ratifié ce protocole. Aussi, elle souhaite savoir si la France compte ratifier le texte qu'elle a signé et si elle compte inviter ses partenaires à la rejoindre dans cette démarche qui prouverait son réel investissement pour la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Texte de la réponse

Le protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, signé à Strasbourg le 28 janvier 2003 a déjà été approuvé par la France. Celle-ci a déposé son instrument auprès du secrétaire général du Conseil de l'Europe le 10 janvier 2006. La France est ainsi le sixième État à avoir approuvé ce texte qui est entré en vigueur à son égard le 1er mai 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92097

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4054

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5845